

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 36

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à midi, et il est convenu que le Comité des subsides poursuivra ses travaux après les Affaires courantes.

TREIZE HEURES TRENTE

- M. MARTINDALE présente la pétition de J. Alexander, T. Skrzypczau, M. Pauk et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.
- M^{me} MIHYCHUK présente la pétition de Y. Ferrand, G. Ferrand, S. Kerelluke et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.
- M. Santos présente la pétition de D. T. LeGros, S. Cartman, W. Cooper et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.
- M. DEWAR présente la pétition de N. Brooks, A. Champagne, R. Fuentes et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.
- M. HICKES présente la pétition de M. E. Hall, M. Barthelette, S. Anther et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. EVANS (Entre-les-Lacs) a présentée au nom de E. Brown, P. Kuypers, M. Pinteau et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. le *ministre* GILLESHAMMER dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997;

(document parlementaire n° 163)

le rapport annuel de la Commission d'appel pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997;

(document parlementaire n° 164)

le plan de fonctionnement quinquennal pour la Commission des accidents du travail daté de 1998.

(document parlementaire n° 165)

M. DOWNEY, *ministre de l'Industrie, du Commerce et du tourisme*, fait une déclaration au sujet de la décision de Winpak Ltd., de Winnipeg, de construire une nouvelle usine à Winnipeg.

M. SALE fait des commentaires sur la déclaration.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. ASHTON dépose le projet de loi n° 203 – Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act (2) –, en indique l'objet, et le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. PENNER, JENNISSEN, FAURSCHOU, CHOMIAK et LAMOUREUX font des déclarations de députés.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. SVEINSON présente la proposition suivante :

Proposition nº 20 : Programmes d'alphabétisation

Attendu:

que les Manitobains et Manitobaines ont la possibilité d'acquérir et d'avoir des connaissances de base en matière de lecture, d'écriture, de calcul et de résolution de problèmes;

que le gouvernement provincial veille aussi à ce que les Manitobains et Manitobaines aient la possibilité d'acquérir une culture informatique;

que l'alphabétisation constitue un des quatre secteurs fondamentaux de compétence qui est nécessaire de l'école maternelle au secondaire 4;

que les programmes d'alphabétisation ont permis la coordination et la gestion d'un éventail de programmes d'alphabétisation en milieu communautaire et en milieu de travail, lesquels programmes fournissent aux personnes adultes du Manitoba qui ont un emploi ou non et qui n'ont pas fait d'études secondaires les connaissances en matière de lecture et d'écriture qui leur sont nécessaires pour leurs activités quotidiennes au foyer, au travail et dans la collectivité;

qu'il existe des liens étroits entre les programmes d'alphabétisation et les programmes de développement de l'emploi,

il est proposé que les membres de l'Assemblée législative maintiennent leur appui à l'égard des efforts continus que font la ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle et le ministère dans le but de créer des partenariats avec la collectivité et le secteur privé afin que les Manitobains et les Manitobaines aient accès à l'éducation tout au long de leur vie.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de MM. SVEINSON et MARTINDALE, de M^{me} la *ministre* McINTOSH et de M. SALE, M. FAURSCHOU prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY